

2008-2009

Annual Report

Aboriginal Affairs
Secretariat

2008-2009

Rapport annuel

Secrétariat des affaires
autochtones

2008-2009 Annual Report

Published by:
Aboriginal Affairs Secretariat
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
Canada
E3B 5H1

January 2010

Cover:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-553396-598-1

ISSN 1496-6220

Rapport annuel 2008-2009

Publié par:
Secrétariat des affaires autochtones
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada
E3B 5H1

Janvier 2010

Couverture:
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement
et Services

ISBN 1-55396-598-1

ISSN 1496-6220

2008-2009

Annual Report

Aboriginal Affairs
Secretariat

2008-2009

Rapport annuel

Secrétariat des affaires
autochtones

The Honourable Graydon Nicholas
Lieutenant Governor of the
Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my privilege to submit to you the Annual
Report of the Aboriginal Affairs Secretariat,
Province of New Brunswick, for the fiscal
year April 1, 2008 to March 31, 2009.

Respectfully submitted,



Rick Brewer
**Minister responsible for Aboriginal
Affairs**

The Honourable Rick Brewer
Minister responsible for Aboriginal Affairs
Province of New Brunswick

Dear Sir:

I have the honour to present to you the
Annual Report of the Aboriginal Affairs
Secretariat of the Province of New
Brunswick for the 2008-2009 fiscal year.

Respectfully submitted,



Patrick Francis
**Deputy Minister for the Aboriginal Affairs
Secretariat**

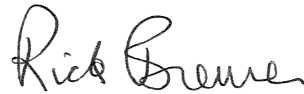
Son honneur Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la
province du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport
annuel du Secrétariat des Affaires
autochtones du Nouveau-Brunswick pour
l'année financière allant du 1^{er} avril 2008 au
31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Votre Honneur,
l'assurance de ma très haute considération.

**Le ministre responsable des Affaires
autochtones,**



Rick Brewer

L'honorable Rick Brewer
Ministre responsable des Affaires
autochtones
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport
annuel du Secrétariat des Affaires
autochtones du Nouveau-Brunswick pour
l'année financière 2008-2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.

**Le sous-ministre du Secrétariat des
Affaires autochtones,**



Patrick Francis

Table of Contents

Introduction	1
2008-2009 Highlights	3
Bilateral	
– The Mi'kmaq, Maliseet, Province of New Brunswick Relationship Building Bilateral Agreement	5
– Bilateral Process	6
– Premier/Chiefs and Minister/Chiefs Meetings and Community Visits	7
Tripartite	9
Consultation	9
Corporate Services	
– Corporate	11
– Grants	15
– Financials	16
– Aboriginal Population Chart	17
– Organizational Chart	18
Map of Maliseet and Mi'kmaq First Nations	19

Table des matières

Introduction	1
Fait saillants de 2008-2009	3
Relations bilatérales	
– Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick	5
– Processus bilatéral	6
– Visites communautaires et rencontres du premier ministre et des chefs et du ministre et les chefs	7
Relations tripartites	9
Consultation	9
Services généraux	
– Services	11
– Subventions	15
– Finances	16
– Graphique de la population autochtone	17
– Organigramme	18
Carte des Premières Nations malécites et mi'kmaq	19

Introduction

This annual report provides a description of each section of Aboriginal Affairs Secretariat and outlines the activities undertaken during fiscal year 2008-2009 (April 1, 2008 to March 31, 2009).

The Aboriginal Affairs Secretariat's vision is:

“A New Brunswick where priority is placed on closing the gap between Aboriginal and non-Aboriginal populations through resolving long-standing issues between the First Nations and the Province”.

Aboriginal Affairs Secretariat is the gateway for contact between the province and First Nations. The Secretariat plays a lead role within the provincial government in addressing Aboriginal issues. The Aboriginal Affairs Secretariat continues to work closely with all provincial departments on issues related to the environment, education, health, housing, family and community services, sport and culture, natural resource management, economic development, and strengthening relationships with Aboriginal people.

The Secretariat also continues to act as the liaison with the Mi'kmaq and Maliseet communities and Aboriginal organizations to ensure the development of long-term positive relationships with the Aboriginal leaders within the province. In New Brunswick, there are 15 First Nations communities, 6 Maliseet (or *Wolastoqiyik*) communities along the Saint John River and 9 Mi'kmaq communities along the eastern and northern coasts, as well as eleven Aboriginal organizations.

Introduction

Le rapport annuel présente une description de chaque direction du Secrétariat des affaires autochtones et un résumé des activités entreprises au cours de l'exercice de 2008-2009 (commencé le 1^{er} avril 2008 et terminé le 31 mars 2009).

Le Secrétariat des affaires autochtones offre la vision suivante :

« Bâtir un Nouveau-Brunswick où la priorité est accordée à la réduction des écarts entre les peuples autochtones et non autochtones par la résolution de questions de longue date entre les Premières nations et le gouvernement provincial. »

Le Secrétariat des affaires autochtones est la passerelle pour les contacts entre le gouvernement provincial et les Premières nations. Le Secrétariat joue un rôle primordial au sein du gouvernement provincial dans la gestion des questions autochtones. Il continue de travailler étroitement avec tous les ministères provinciaux à divers dossiers : environnement, éducation, santé, logement, services familiaux et communautaires, sport et culture, gestion des ressources naturelles, développement économique et amélioration des relations avec les Autochtones.

Le Secrétariat continue de plus d'assurer la liaison avec les collectivités Mi'kmaq et malécites et les organismes autochtones, afin d'établir des relations positives à long terme avec les chefs autochtones dans la province. En plus de 11 organismes autochtones, on trouve au Nouveau-Brunswick 15 collectivités de Premières nations, dont six collectivités malécites (ou *Wolastoqiyik*) le long du fleuve Saint-Jean et neuf collectivités Mi'kmaq sur les côtes est et nord de la province.

According to the Indian Register System from Indian and Northern Affairs Canada (INAC), as of December 31, 2008, there were approximately 13, 175 First Nations people living in New Brunswick, both on and off reserve.

In addition, the Secretariat ensures that the civil service is educated and aware of Aboriginal issues and cultural differences, as well as stimulates awareness of the Aboriginal culture at a provincial level.

In 1999 with the appointment of a Minister responsible for the Aboriginal Affairs Secretariat, the Secretariat was established to improve the provincial government's capacity to address the increasing number of complex social, economic and legal matters and to devote greater attention to Aboriginal issues. Previously, Aboriginal Affairs was part of other central agencies of government. In November 2003, a Deputy Minister was appointed exclusively for Aboriginal Affairs.

In the fall of 2008, as a result of a provincial Cabinet shuffle, the Secretariat welcomed a new minister to its team. Rick Brewer was appointed Minister responsible for Aboriginal Affairs.

The Secretariat is organized into the following 3 sections:

- Bilateral / Tripartite
- Consultation
- Corporate Services

D'après le Système d'inscription des Indiens du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, au 31 décembre 2008, environ 13 175 Autochtones habitaient au Nouveau-Brunswick, dans les réserves et hors réserves.

En outre, le Secrétariat voit à informer la fonction publique et à la sensibiliser aux questions autochtones et aux différences culturelles, et il stimule la sensibilisation à la culture autochtone à l'échelle provinciale.

Le Secrétariat a été établi en 1999, à la suite de la nomination du ministre responsable des Affaires autochtones, afin d'améliorer la capacité du gouvernement provincial à accorder une plus grande attention au nombre croissant de questions complexes touchant les affaires autochtones sur le plan social, économique et juridique. Les Affaires autochtones faisaient auparavant partie des organismes centraux du gouvernement. En novembre 2003, un sous-ministre a été nommé exclusivement aux Affaires autochtones.

À l'automne de 2008, par suite d'un remaniement ministériel du gouvernement provincial, un nouveau ministre s'est joint à l'équipe du Secrétariat. Rick Brewer a été nommé ministre responsable des Affaires autochtones.

Le Secrétariat comprend trois directions :

- Relations bilatérales et tripartites
- Consultation
- Services généraux

During 2008-09, the following initiatives were undertaken:

Meeting of Atlantic Deputy Ministers of Aboriginal Affairs

Deputy Minister Patrick Francis chaired a meeting of the Atlantic Deputy Ministers of Aboriginal Affairs, which was held October 9 & 10, 2008 in St. Andrews, New Brunswick. The meeting included presentations and discussions on a number of topics such as Duty to Consult, Education, Economic Development and Federal Cooperation and Regional Initiatives.

Memorandum of Understanding on Education

On April 22, 2008 a Memorandum of Understanding was signed between the Government of Canada, Government of New Brunswick and New Brunswick First Nation communities to signify the commitment by all three parties to continue to work together in improving the educational outcomes of First Nation student. Under the agreement, the New Brunswick Department of Education is committed to reinvesting 50 percent of all future new tuition payments received from First Nations and the federal government to improve programs and services for First Nation students in the public education system. All First Nations Communities signed the Enhanced Education Programs and Services Agreements. Under the agreement, the Aboriginal Affairs Secretariat negotiated with First Nation communities concerning the repayment of tuition arrears.

Voici un aperçu des activités entreprises au cours de l'exercice de 2008-2009 :

Rencontre des sous-ministres responsables des Affaires autochtones au Canada atlantique

Le sous-ministre, Patrick Francis, a présidé la rencontre des sous-ministres responsables des Affaires autochtones au Canada atlantique, tenue les 9 et 10 octobre, à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick. Les exposés et les discussions ont porté sur plusieurs sujets, notamment l'obligation de consulter, l'éducation, le développement économique, la coopération fédérale et les mesures régionales.

Protocole d'entente concernant l'éducation

Le 22 avril 2008, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les collectivités de Premières nations du Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente pour marquer la volonté des trois parties à poursuivre leur collaboration pour améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations. En vertu du protocole, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick s'est engagé à réinvestir cinquante pour cent de tous les nouveaux fonds pour droits de scolarité qu'il recevra des Premières nations et du gouvernement fédéral afin d'améliorer les programmes et services destinés aux élèves des Premières nations qui fréquentent les écoles publiques. Toutes les collectivités de Premières nations ont signé l'accord concernant l'amélioration des programmes et services éducatifs. En application du protocole, le Secrétariat des affaires autochtones négocie des accords avec les collectivités de Premières nations pour le remboursement des arriérés de droits de scolarité.

Tuition Arrears Repayment Agreements - Education

AAS is responsible for the *Tuition Arrears Repayment Agreements* with the following 11 FNs: Kingsclear, Listuguj, Fort Folly, Bouctouche, Eel Ground, St. Mary's, Metepenagiag, Oromocto, Elsipogtog, Burnt Church, and Tobique. Negotiations have concluded with Listuguj and Kingsclear FNs and they have signed the *Tuition Arrears Repayment Agreements*. Negotiations have also been finalized with Fort Folly First Nation and their arrears have been paid in full. Negotiations are ongoing with the remaining eight FNs.

Madawaska Land Exchange and Highway Ramps

Negotiations have concluded and an Agreement In Principle has been reached with Madawaska First Nation and the Province. The issue is that the Province wants to acquire a portion of the school in Edmundston that is located on reserve land and the Madawaska Maliseet First Nation wants the Province to construct highway ramps to access a proposed commercial development.

Aboriginal Employment and Training

The New Brunswick proposal entitled *Enhancing Skills and Self-Sufficiency* has been approved under the renewed Aboriginal Skills & Employment Partnership (ASEP) program, namely the Aboriginal Workforce Development Initiative (2009-2012). This program will assist the Province of New Brunswick to work in partnership with FNs and the business community to support the development of an Aboriginal

Accords de remboursement des arriérés de droits de scolarité – Éducation

Le Secrétariat des affaires autochtones négocie des accords de remboursement des arriérés de droits de scolarité avec les 11 collectivités de Premières nations suivantes : Kingsclear, Listuguj, Fort Folly, Bouctouche, Eel Ground, St. Mary's, Metepenagiag, Oromocto, Elsipogtog, Burnt Church, Tobique. Les négociations avec les Premières nations de Listuguj et de Kingsclear sont terminées; elles ont toutes deux signé un accord de remboursement des arriérés de droits de scolarité. Des négociations ont été engagées avec la Première nation de Fort Folly, au terme desquelles ses arriérés ont été payés en entier. Des négociations sont en cours avec les huit autres collectivités de Premières nations.

Échange de terres et bretelles de raccordement au Madawaska

Au terme des négociations, la Première nation de Madawaska et le gouvernement provincial sont parvenus à un accord de principe. Le gouvernement provincial souhaite acquérir une partie du terrain de l'école située sur une terre de réserve à Edmundston. Pour sa part, la Première nation des Malécites de Madawaska souhaite que le gouvernement provincial construise des bretelles de raccordement qui donneraient accès à un projet de développement commercial.

Formation et emplois pour les Autochtones

Le projet du Nouveau-Brunswick intitulé *Enhancing Skills and Self-Sufficiency* a été approuvé au titre du programme renouvelé du Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA), à savoir l'Aboriginal Workforce Development of New Brunswick Inc. (2009-2012). Ce programme permettra au gouvernement du Nouveau-Brunswick de travailler en collaboration avec les Premières nations et le milieu des affaires afin d'encourager le

workforce. The Province of New Brunswick along with the 15 FN communities, the New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC) and industry will be investing a minimum of \$2.4 million. The goal of the project is to help more than 150 Aboriginal people gain new skills and employment opportunities, while helping industry to meet its demand for skilled workers. The Aboriginal Workforce Development Initiative (AWDI) is an excellent fit with the Province's Self-Sufficiency Action Plan, as both agree the keys to success lie in forming new strategic partnerships.

National Aboriginal Women's Summit II

Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) participated in the National Aboriginal Women's Summit (NAWS II) held in Yellowknife, NWT, from July 29-31, 2008. AAS partnered with the Women's Issues Branch (ECO) to assist the NB delegation of five members of the Advisory Committee on Violence Against Aboriginal Women in attending the summit. The plenary sessions and breakout discussions focused on three theme areas: Strength, Balance and Wellness; Health, Safety and Wellness; and Equality and Empowerment.

Bilateral

The Mi'kmaq, Maliseet, Province of New Brunswick Relationship Building Bilateral Agreement

With the historical signing of the Agreement, a new era of cooperation and relationship building between the Province and First Nations has been ushered in. The objective

perfectionnement de la main-d'œuvre autochtone. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de concert avec les 15 collectivités de Premières nations, le New Brunswick Aboriginal Peoples Council et le milieu des affaires, investira un minimum de 2,4 millions de dollars. Le projet a pour but d'aider plus de 150 Autochtones à acquérir de nouvelles compétences et possibilités d'emploi, et de répondre en même temps à la demande de travailleurs qualifiés du milieu des affaires. L'Aboriginal Workforce Development of New Brunswick Inc. (AWDI) s'insère parfaitement dans le plan d'action pour l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick, car les deux organismes estiment d'un commun accord que la clé du succès repose sur la formation de nouveaux partenariats stratégiques.

Deuxième Sommet national des femmes autochtones

Le Secrétariat des affaires autochtones était représenté au deuxième Sommet national des femmes autochtones, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, du 29 au 31 juillet 2008. Le Secrétariat a collaboré avec la Direction des questions féminines afin d'aider la délégation du Nouveau-Brunswick, composée de cinq membres du Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones, à participer au sommet. Les séances plénières et les discussions en groupe ont porté sur trois thèmes : force, équilibre et honneur; santé, sécurité et mieux-être; égalité et habilitation.

Relations bilatérales

Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

La signature historique de cet accord bilatéral a marqué le début d'une nouvelle ère de collaboration et d'amélioration des relations entre le gouvernement provincial et les Premières nations. L'objectif de

of the bilateral agreement is for the parties to work in good faith, on a government-to-government basis, to resolve issues identified through the process created by the agreement.

Bilateral Process

The Technical Negotiation Committee (TNC) is responsible for guiding, managing and providing oversight for the bilateral process. The TNC was originally comprised of negotiators appointed by the Chiefs from the Union of New Brunswick Indians (UNBI), the Chiefs from the Mawiw Council, and the Province. However, due to the large membership, the TNC proved to be dysfunctional and communication between all parties involved became almost nonexistent. This concern was brought forward to the Ministers'/Chiefs' meeting on October 18, 2007 and the Ministers'/Chiefs' and Premier's/Chiefs' meetings on February 19, 2008. Then, in the Spring of 2008, the bilateral process stalled due to funding issues.

The newly formed Assembly of First Nation Chiefs in New Brunswick (AFNCNB) assigned the following four Chiefs to a technical committee to represent the Assembly in getting the bilateral process moving forward: Chief of Elsipogtog FN, Chief of Tobique FN, Chief of Eel Ground FN and Chief of Pabineau FN. These four Chiefs met with the Premier and AAS on August 6, 2008 and presented their recommendations to move the process ahead. At this meeting, in accordance with the recommendations proposed at that time by the Chiefs in New Brunswick, it was agreed to:

- have funding and organization for the First Nations managed through the Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick;

l'accord bilatéral est de s'assurer que les parties travaillent de bonne foi, de gouvernement à gouvernement, pour résoudre les problèmes cernés au moyen des mécanismes de l'accord.

Processus bilatéral

Le Comité technique de négociation (CTN) est chargé d'orienter, de gérer et de surveiller le processus bilatéral. Le CTN était initialement composé de négociateurs nommés par les chefs de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick (UINB), des chefs du Conseil tribal Mawiw et du gouvernement provincial. Cependant, en raison d'un trop grand nombre de membres, le CTN s'est avéré dysfonctionnel, et les communications entre les parties sont devenues presque inexistantes. Cette préoccupation a été soulevée à la rencontre des ministres et des chefs le 18 octobre 2007, de même qu'aux rencontres des ministres et des chefs puis du premier ministre et des chefs le 19 février 2008. Au printemps de 2008, le processus bilatéral était au point mort en raison de problèmes de financement.

La nouvelle assemblée des chefs de Premières nations du Nouveau-Brunswick a nommé à un comité technique chargé de représenter l'assemblée pour faire progresser le processus bilatéral les quatre chefs suivants : chef de la Première nation d'Elsipogtog, chef de la Première nation de Tobique, chef de la Première nation de Eel Ground; chef de la Première nation de Pabineau. Les quatre chefs ont rencontré le premier ministre et le Secrétariat des affaires autochtones le 6 août 2008 et ont présenté leurs recommandations pour faire avancer le processus. Conformément aux recommandations des chefs du Nouveau-Brunswick, il a été convenu lors de cette rencontre que :

- l'assemblée des chefs de Premières nations du Nouveau-Brunswick s'occupera de gérer le financement et l'organisation pour les Premières nations;

- reduce the size of the TNC to one PNB representative and one Assembly representative so that more funds can be used directly at the tables;
 - appoint two ambassadors, one PNB ambassador and one Chiefs' ambassador to oversee implementation of the Bilateral Agreement;
 - arrange for subsequent meetings of the Chiefs with the Premier and Ministers; and
 - amend the Bilateral Agreement in accordance with the above
- la taille du CTN sera réduite à un représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick et à un représentant de l'assemblée afin d'accroître les fonds directement disponibles;
 - un ambassadeur du gouvernement du Nouveau-Brunswick et un ambassadeur de l'assemblée des chefs seront nommés pour surveiller la mise en œuvre de l'accord bilatéral;
 - des rencontres de suivi des chefs avec le premier ministre et les ministres seront organisées;
 - l'accord bilatéral sera modifié pour tenir compte de ce qui précède.

On March 24, 2009, at a meeting between the AFNCNB Technical Committee and the Ministers of AAS, Finance and DNR, it was agreed by all parties to move the Bilateral process forward and to work together to develop and sign a 2009/2010 Contribution Agreement by March 31, 2009.

Le 24 mars 2009, à l'occasion d'une rencontre du comité technique de l'assemblée des chefs de Premières nations du Nouveau-Brunswick, du ministre responsable des Affaires autochtones, du ministre des Finances et du ministre des Ressources naturelles, toutes les parties ont convenu de faire avancer le processus bilatéral et de travailler ensemble pour élaborer et signer un accord de contribution pour 2009-2010 avant le 31 mars 2009.

Premier/Chiefs and Minister/Chiefs Meetings and Community Visits

The bilateral agreement makes provisions for regular meetings between the Premier, Minister and Chiefs. The agreement states that the Premier will meet with the Chiefs on a bi-annual basis, as well as other First Nations and Provincial representatives to promote and facilitate bilateral discussions. Similarly, the Minister responsible for Aboriginal Affairs will meet with the Chiefs on a quarterly basis, as well as other First Nations and Provincial representatives. The goal of these discussions is to advance the bilateral process and address related issues.

Visites communautaires et rencontres du premier ministre et des chefs et du ministre et des chefs

L'accord bilatéral prévoit des rencontres régulières entre le premier ministre, le ministre et les chefs. L'accord précise que le premier ministre rencontrera les chefs et les autres représentants des Premières nations et du gouvernement provincial sur une base semestrielle, afin de promouvoir et de faciliter les discussions bilatérales. De même, le ministre responsable des Affaires autochtones doit rencontrer les chefs et les autres représentants des Premières nations et du gouvernement provincial sur une base trimestrielle. Ces discussions ont pour but de faire avancer le processus bilatéral et de traiter les questions connexes.

The Bilateral section is responsible for planning and coordinating bilateral meetings.

- Premier/Chiefs meeting was held August 6, 2008 in Miramichi. The meeting included a presentation from the Assembly of NB Chiefs of their recommendations for moving forwards with the bilateral process.
- Minister/Chiefs meeting was held December 8, 2008 in Fredericton. The meeting included a presentation and discussions on the bilateral process.
- Minister/Chiefs meeting was held January 30, 2009 in Fredericton. The meeting included presentations and discussions on a number of topics such as bilateral process, Consultation and Natural Resources.
- Minister/Chiefs meeting was held February 20, 2009 in Fredericton. The meeting included presentations and discussions on a number of topics such as the bilateral process, Finance and Duty to Consult.
- Minister/Chiefs meeting was held March 24, 2009 in Fredericton. The meeting included presentations and discussions on a number of topics such as Health, Finance, Duty to Consult; Natural Resources, Social Development and Economic Development

The Bilateral section is also responsible for planning and organizing the community visits of the Minister. The Minister made 8 community visits. The visits consist of a tour of the community, including various businesses and facilities, a meeting with Chief and Council, elders and community members.

La Direction des relations bilatérales est chargée de planifier et de coordonner les rencontres bilatérales.

- Une rencontre du premier ministre et des chefs a eu lieu le 6 août 2008, à Miramichi. Pendant la rencontre, l'assemblée des chefs des Premières nations du Nouveau-Brunswick a présenté ses recommandations pour faire avancer le processus bilatéral;
- Une rencontre du ministre et des chefs a eu lieu le 8 décembre 2008, à Fredericton. L'exposé et les discussions ont porté sur le processus bilatéral.
- Une rencontre du ministre et des chefs a eu lieu le 30 janvier 2009, à Fredericton. Les exposés et les discussions ont porté sur plusieurs sujets, notamment le processus bilatéral, la consultation et les ressources naturelles.
- Une rencontre du ministre et des chefs a eu lieu le 20 février 2009, à Fredericton. Les exposés et les discussions ont porté sur plusieurs sujets, notamment le processus bilatéral, les finances et l'obligation de consulter.
- Une rencontre du ministre et des chefs a eu lieu le 24 mars 2009, à Fredericton. Les exposés et les discussions ont porté sur plusieurs sujets, notamment la santé, les finances, l'obligation de consulter, les ressources naturelles, le développement social et le développement économique.

La Direction des relations bilatérales s'occupe également de planifier et d'organiser les visites communautaires du ministre. Le ministre a effectué huit visites communautaires au cours de l'exercice. Les visites comprenaient une tournée de la collectivité, y compris divers établissements et entreprises, et une rencontre avec le chef et le conseil, les aînés et les membres de la collectivité.

Tripartite

Since the Province and First Nations signed the *Mi'kmaq, Maliseet, Province of New Brunswick Relationship Building Bilateral Agreement*, a more formal dialogue with Indian and Northern Affairs Canada and the First Nations has begun with the goal of establishing a Tripartite Forum in which issues of concern can be discussed and fair and equitable solutions can be developed.

Indian and Northern Affairs Canada held a series of meetings to solicit input on a draft Partnership Accord between the First Nations, the Province and the Federal government. This umbrella agreement would guide the development of future tripartite discussions under a more comprehensive Framework Agreement. The goal of these negotiations was to improve the quality of life for the Mi'kmaq and Maliseet of New Brunswick, while negotiating the implementation of Aboriginal and Treaty Rights and the right to self-government.

The umbrella agreement was in the final stages of development and is being reviewed by the Assembly of NB Chiefs. Once agreed with the signing of this agreement, the Province, First Nations and the Federal government could begin a formal tripartite process.

Consultation

On November 18, 2004, the Supreme Court of Canada (SCC) handed down the *Haida Nation v. British Columbia - Minister of Forests* - [2004], SCR 511, 2004, SCC73 - docket # 29419 decision. This SCC decision and others have concluded that the federal and provincial governments have a legal and fiduciary responsibility to consult with Aboriginal people on issues that may

Relations tripartites

Depuis que le gouvernement provincial et les Premières nations ont signé l'*Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq et les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick*, un dialogue plus officiel a été amorcé avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les Premières nations afin de créer une tribune tripartite pour discuter des préoccupations et élaborer des solutions justes et équitables.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a tenu une série de rencontres pour solliciter des réactions concernant l'ébauche d'un accord de partenariat entre les Premières nations, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Cet accord-cadre orienterait les futures discussions tripartites à l'intérieur d'un accord général plus exhaustif. Ces négociations avaient pour but d'améliorer la qualité de vie des Mi'kmaq et des Malécites du Nouveau-Brunswick, tout en négociant la mise en application des droits des Autochtones et des droits issus des traités, de même que le droit à l'autonomie gouvernementale.

L'accord-cadre en est aux dernières étapes d'élaboration et fait l'objet d'un examen de l'assemblée des chefs de Premières nations du Nouveau-Brunswick. Après la signature de cet accord, le gouvernement provincial, les Premières nations et le gouvernement fédéral pourraient amorcer un processus tripartite officiel.

Consultation

Le 18 novembre 2004, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans la cause *Nation haïda c. la Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)* [2004], RCS 511, 2004, CSC73 - numéro 29419. Cette décision de la Cour suprême du Canada et d'autres ont confirmé que le gouvernement fédéral et les provinces ont l'obligation légale et fiduciaire de consulter les peuples autochtones sur les questions susceptibles

potentially infringe on Aboriginal and treaty rights. What has not been clearly defined, as yet, is the nature and extent of that consultation.

In response to these decisions, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) was tasked with developing a province-wide policy on Aboriginal and treaty rights. In 2005, an interim committee developed a framework document and discussion paper. In 2006, AAS developed an interim draft provincial "Aboriginal and Treaty Rights Consultation Process". In June 2008, a Director of Consultation was hired to update the Interim Policy and to develop a streamlined process that was consistent with the Environmental Impact Assessment process and other provincial consultation and review processes.

AAS has been working with other departments to develop a coordinated approach to Aboriginal consultation by providing policy direction and technical support, as well as delivering information sessions to departments, agencies and Aboriginal organizations. It has also been developing an overall policy framework that will expand on the Interim Policy, including implementation procedures, operational guidelines and other tools, such as terms of reference and protocols for conducting Traditional Knowledge Studies.

The "Duty to Consult" with First Nations on issues that may affect Aboriginal and treaty rights must be considered when an activity under provincial jurisdiction may infringe upon the Aboriginal use of land and resources for traditional purposes. The current practice is that AAS is advised by the lead department, such as Environment,

de porter atteinte aux droits des Autochtones et aux droits issus des traités. La nature et la portée d'une telle consultation n'ont toutefois pas été clairement définies.

À la suite de cette décision, le gouvernement a demandé au Secrétariat des affaires autochtones d'établir une politique provinciale sur les droits des Autochtones et les droits issus de traités. En 2005, un comité provisoire a rédigé un document-cadre et un document de travail sur la question. En 2006, le Secrétariat des affaires autochtones a préparé une ébauche provisoire du processus provincial de consultation sur les droits des Autochtones et les droits issus de traités. En juin 2008, un directeur de consultation a été engagé pour mettre à jour la politique provisoire et élaborer un processus rationalisé, conforme au processus d'étude d'impact environnemental et aux autres processus provinciaux de consultation et d'examen.

Le Secrétariat des affaires autochtones collabore avec d'autres ministères pour établir une approche coordonnée de la consultation des Autochtones en fournissant une orientation politique et un soutien technique et en offrant des séances d'information aux ministères, aux organismes gouvernementaux et aux organismes autochtones. Le Secrétariat est également en train d'établir un cadre stratégique global qui étoffera l'ébauche de la politique en incluant des modalités de mise en œuvre, des lignes directrices opérationnelles et d'autres outils, par exemple des paramètres et des protocoles pour les études du savoir traditionnel.

L'« obligation de consulter » les Premières nations sur des questions pouvant nuire aux droits des Autochtones et aux droits issus de traités doit être prise en compte lorsqu'une activité relevant de la compétence provinciale risque de porter atteinte à l'usage autochtone des terres et des ressources à des fins traditionnelles. Selon la pratique en vigueur, le ministère

Natural Resources, Agriculture and Aquaculture, Transportation and others, when development projects under internal review are located near First Nation communities or may affect traditional uses. AAS then conducts an assessment to determine whether there is a risk of infringement and provides recommendations on the requirements for notification, engagement or consultation with First Nations and Aboriginal peoples.

An Interdepartmental Committee was established in spring 2009 and meets on a regular basis to review applications related to the Aboriginal Duty to Consult. It currently consist of representatives from Natural Resources, Environment, Archaeology (Wellness Culture and Sport), Agriculture (Agriculture and Aquaculture) and Transportation

In addition, a roundtable has been established under the Bilateral Process to review current practices, with the goal of developing a Provincial-Aboriginal approach to conducting business under the Duty to Consult.

Corporate Services

The Corporate Services division is responsible for the internal and, occasionally, the external service needs of the Secretariat including human resources, financial services, administrative services, policy development, strategic planning and departmental coordination, communications and public information.

In 2008 – 2009, Corporate Services coordinated and/or took part in the following

responsable, par exemple le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, le ministère des Transports et d'autres, avise le Secrétariat des affaires autochtones lorsque des projets de développement faisant l'objet d'un examen interne sont situés près des collectivités de Premières nations ou risquent de nuire aux usages traditionnels. Le Secrétariat des affaires autochtones effectue ensuite une évaluation afin de déterminer s'il y a un risque de transgression, et il fournit des recommandations sur la nécessité d'aviser, de faire participer ou de consulter les Premières nations et les peuples autochtones.

Un comité interministériel a été établi au printemps de 2009. Il se réunit régulièrement pour examiner les demandes ayant trait à l'obligation de consulter les Premières nations. Il se compose à l'heure actuelle de représentants des secteurs des ressources naturelles, de l'environnement, de l'archéologie (Mieux-être, Culture et Sport), de l'agriculture (Agriculture et Aquaculture) et des transports.

En outre, une table ronde a été établie au titre du processus bilatéral afin d'examiner les pratiques courantes dans le but d'établir une démarche provinciale-autochtone pour les affaires relatives à l'obligation de consulter.

Services généraux

La Direction des services généraux est chargée de répondre aux besoins internes et, à l'occasion, aux besoins externes du Secrétariat en matière de services, y compris les ressources humaines, les services financiers, les services administratifs, l'élaboration de politiques, la planification stratégique et la coordination ministérielle, les communications et l'information publique.

En 2008-2009, la Direction des services généraux a coordonné les activités ci-

activities:

Human Resources

- Continued to work with the Office of Human Resources to provide Aboriginal awareness training to provincial civil servants, and assisted in the development of a French version of the Aboriginal awareness training course.
- Worked with the Office of Human Resources on several key human resource priorities including retention and recruitment, job evaluation and classification, succession planning, training opportunities and the internship program.

Financial Services

- Provided financial information, analysis and advice to senior management and Government.
- Coordinated the Secretariat's financial planning, projections and budget submissions.
- Prepared the main estimates, public accounts, and related briefing books, briefs and presentation of the Secretariat's capital estimates, main estimates and annual report.

Administrative Services

- Provided essential administrative support and services to the Secretariat such as purchasing, reception, mail, copying and translation services.
- Developed, monitored and tracked correspondence.

dessous, ou y a pris part.

Ressources humaines

- Elle a poursuivi avec le Bureau des ressources humaines les efforts visant à sensibiliser les fonctionnaires provinciaux aux cultures autochtones, et elle a aidé à établir la version française de l'atelier de sensibilisation aux cultures autochtones.
- Elle a travaillé avec le Bureau des ressources humaines à plusieurs priorités essentielles en matière de ressources humaines, y compris le maintien et le recrutement, l'évaluation et la classification des postes, la planification de la relève, les possibilités de formation et le programme de stages.

Services financiers

- Elle a fourni à la haute direction et au gouvernement des renseignements financiers, de même que des services d'analyse et des conseils dans le domaine des finances.
- Elle a coordonné la planification financière, les prévisions et les présentations budgétaires du Secrétariat.
- Elle a préparé l'information pour le budget principal, les comptes publics et les cahiers d'information connexes, les mémoires et la présentation du budget des dépenses en capital, du budget principal et du rapport annuel du Secrétariat.

Services administratifs

- Elle a fourni un soutien et des services administratifs essentiels au Secrétariat, comme des services d'achat, d'accueil, de courrier, de copie et de traduction.
- Elle a préparé, surveillé et suivi la correspondance.

Policy Development, Strategic Planning and Departmental Coordination

- Led and coordinated the development of submissions to Executive Council (Policy and Priorities Committee, Cabinet and Board of Management)
- Led and coordinated responses to requests under the *Right to Information Act*.
- Provided legislative support during the sitting of the Legislative Assembly by providing advice and counsel to the Minister.
- Led, coordinated, produced and monitored the development of the Secretariat's strategic plan.
- Managed, oversaw and coordinated input to requests from central government and others and input to other activities and initiatives that affect the Secretariat and, as applicable, participated in interdepartmental committees.
- Led and managed the Ministerial briefing book systems.

Communications and Public Information

- *Assisted in promoting and preserving New Brunswick's First Nations language and culture by providing the NB Public Library Services with 44 copies of the Passamaquoddy- Maliseet Dictionary.*
- *Worked with Social Development with their Public Engagement Initiative – Engaging the FN Communities in the Poverty Reduction Plan*
- Assisted in promoting New Brunswick's First Nations Athletes by working with

Élaboration de politiques, planification stratégique et coordination ministérielle

- Elle a dirigé et coordonné la préparation des mémoires au Conseil exécutif (Comité des politiques et des priorités, Cabinet, Conseil de gestion).
- Elle a dirigé et coordonné les réponses aux demandes présentées en application de la *Loi sur le droit à l'information*.
- Elle a assuré un soutien législatif pendant la session de l'Assemblée législative en donnant des conseils et des avis au ministre.
- Elle a dirigé, coordonné, produit et suivi l'élaboration du plan stratégique du Secrétariat.
- Elle a géré, surveillé et coordonné les réponses aux demandes du gouvernement central, entre autres, ainsi que les réactions aux autres activités et mesures qui touchent le Secrétariat, et elle a participé aux comités interministériels lorsqu'il y avait lieu.
- Elle a dirigé et géré les systèmes de cahiers d'information ministériels.

Communications et information publique

- Elle a aidé à promouvoir et à préserver le patrimoine linguistique et culturel des Premières nations de la province en remettant au Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick 44 exemplaires du dictionnaire passamaquoddy-malécite.
- Elle a travaillé avec le ministère du Développement social dans le but de faire participer les collectivités de Premières nations au plan de réduction de la pauvreté.
- Elle a aidé à promouvoir les athlètes des Premières nations du Nouveau-

Wellness, Culture and Sport, and MAWIW as a member of NAIG 2008 NB organizing committee and providing financial support to ensure a NB Aboriginal delegation attended NAIG 2008 in Cowichan, BC.

- Assisted in promoting New Brunswick's First Nations Art and Artists by providing financial support to the Atlantic Visual Arts Festival to assist in having 25 Aboriginal works of art competed for their exhibit, which would be part of the Congrès mondial Acadien 2009.
- Provided St. Mary's First Nation with a financial contribution to assist with the completion of their Cultural and Youth Training Centre project.
- Developed and organized all media, legislative and public relations activities of the Secretariat (news conferences, special events, house statements, speeches, news releases, media advisories, background information, briefing notes, information binders, media enquiries, etc.)
- Provided editorial and proofreading services on various documents.
- Produced the content for the Secretariat's annual report.
- Received and responded to information requests from the public.
- Managed and delivered the Grants Program.

Brunswick, en travaillant de concert avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport et le Conseil tribal Mawiw à titre de membre du comité organisateur du Nouveau-Brunswick pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2008 et en fournissant un appui financier à la délégation autochtone du Nouveau-Brunswick afin de lui permettre de participer aux JAAN de 2008, dans la vallée de Cowichan, en Colombie-Britannique.

- Elle a aidé à promouvoir les arts et les artistes des Premières nations en fournissant un appui financier au Festival des arts visuels de l'Atlantique pour permettre la production de 25 œuvres d'art autochtones en vue de l'exposition présentée au Congrès mondial acadien de 2009.
- Elle a offert un apport financier à la Première nation de St. Mary's pour l'aider à terminer son projet de centre culturel et de formation pour les jeunes.
- Elle a préparé et organisé toutes les activités médiatiques, législatives et de relations publiques du Secrétariat (conférences de presse, activités spéciales, déclarations en chambre, discours, communiqués, avis aux médias, information documentaire, notes d'information, cahiers d'information, demandes de renseignements des médias, etc.).
- Elle a fourni des services de rédaction et de correction d'épreuves pour divers documents.
- Elle a produit le contenu du rapport annuel du Secrétariat.
- Elle a reçu et traité les demandes de renseignements du public.
- Elle a assuré la gestion et la prestation du programme de subventions.

Grants

The Aboriginal Affairs Secretariat delivers a grants program to increase the provincial government's capacity to address Aboriginal issues. The purpose of the grants program is to fund small-scale, non-profit projects/initiatives of a social, cultural, and educational nature. The Secretariat provides small grants to individuals, First Nations communities, and Aboriginal organizations for a variety of events, projects and initiatives to help improve the government's relationship with First Nations communities and Aboriginal organizations.

Major areas of support included cultural events such as Pow Wows and National Aboriginal Day celebrations; Educational conferences and workshops such as the Aboriginal Women's Summit.

In 2008 – 2009, a total of 30 grants were approved by the Secretariat. These grants ranged from \$250 to \$5,000 for a total of \$46,948.46.

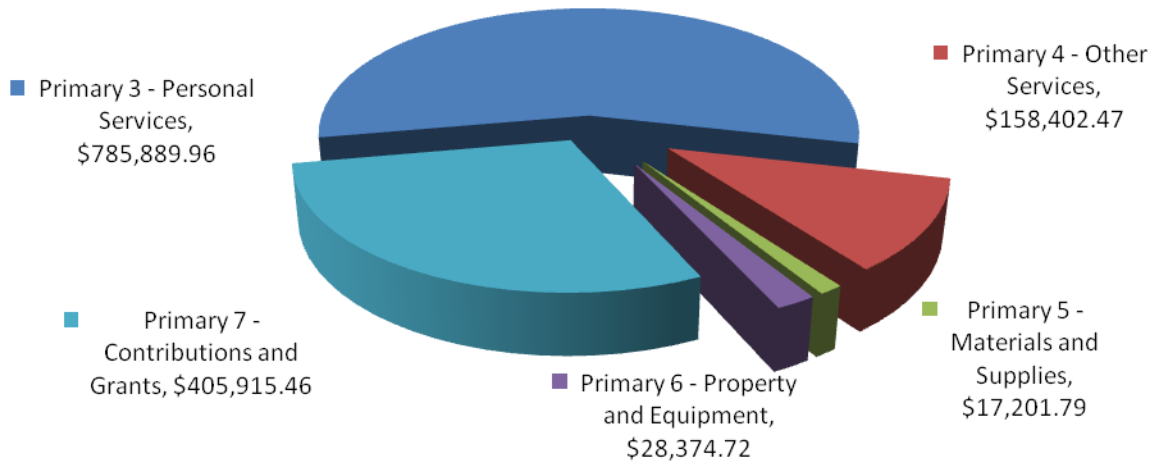
Subventions

Le Secrétariat des affaires autochtones offre un programme de subventions afin d'accroître la capacité du gouvernement provincial à s'occuper des questions autochtones. Le programme appuie de petits projets à but non lucratif d'ordre social, culturel et éducatif. Le Secrétariat accorde des subventions modestes à des particuliers, à des collectivités de Premières nations et à des organismes autochtones pour une variété d'activités, de projets et de mesures dans le but d'améliorer les relations du gouvernement provincial avec les collectivités de Premières nations et les organismes autochtones.

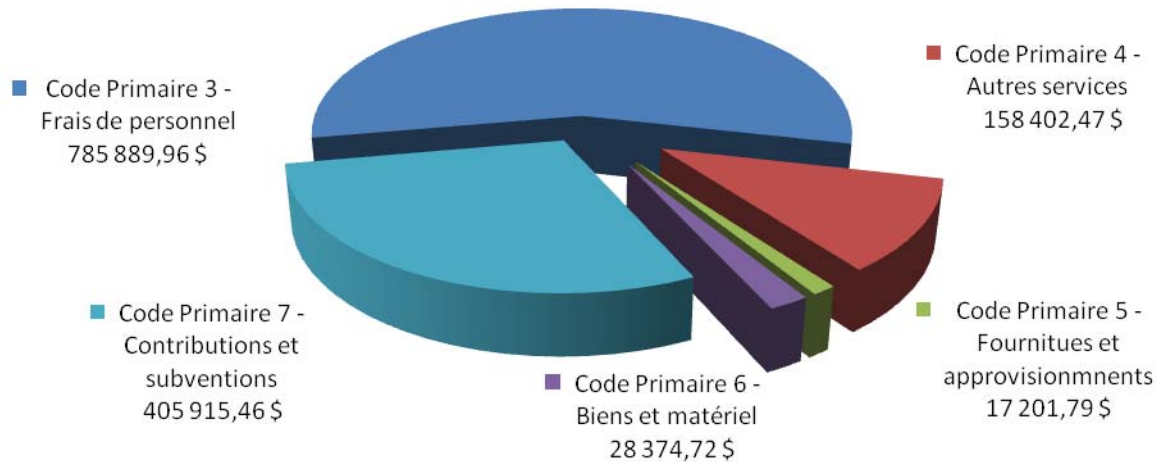
Parmi les principales activités subventionnées, notons les pow-wow, les célébrations de la Journée autochtone nationale et les conférences et ateliers éducatifs, par exemple le Sommet national des femmes autochtones.

En 2008-2009, le Secrétariat a approuvé un total de 30 subventions. Ces subventions variaient de 250 \$ à 5 000 \$ et totalisaient 46 948,46 \$.

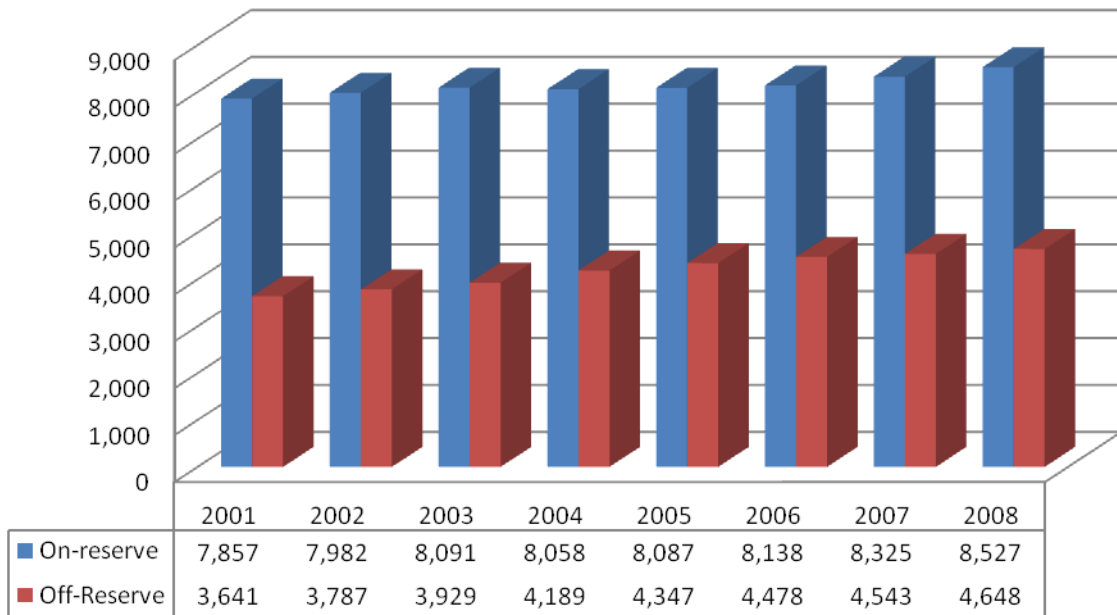
**Aboriginal Affairs Secretariat
2008-2009
Total Budget \$1,395,785**



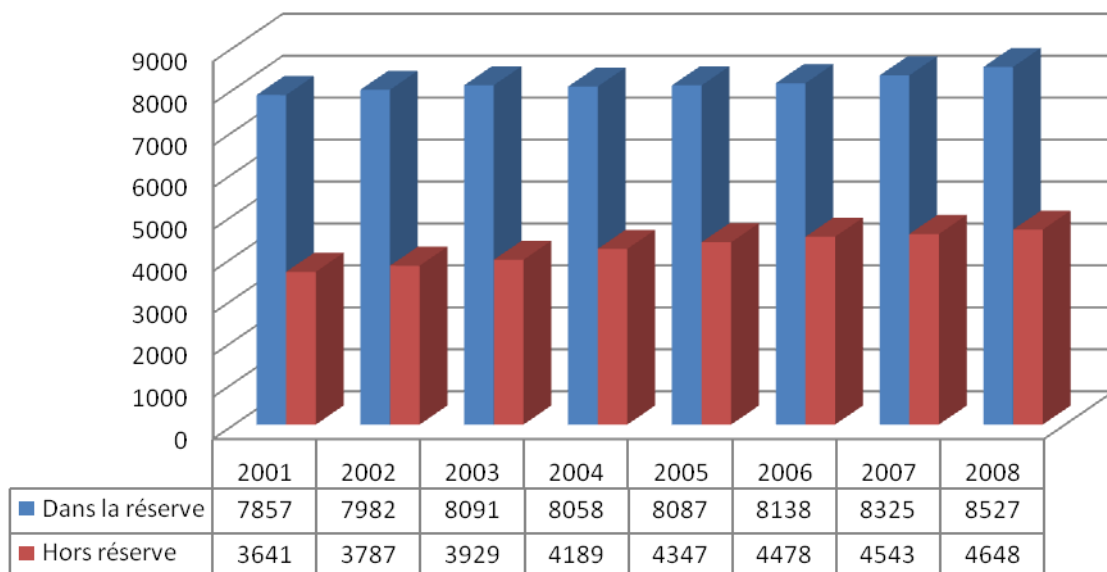
**Secrétariat des affaires autochtones
2008-2009
Budget total de 1 395 785 \$**



First Nations Populations in New Brunswick

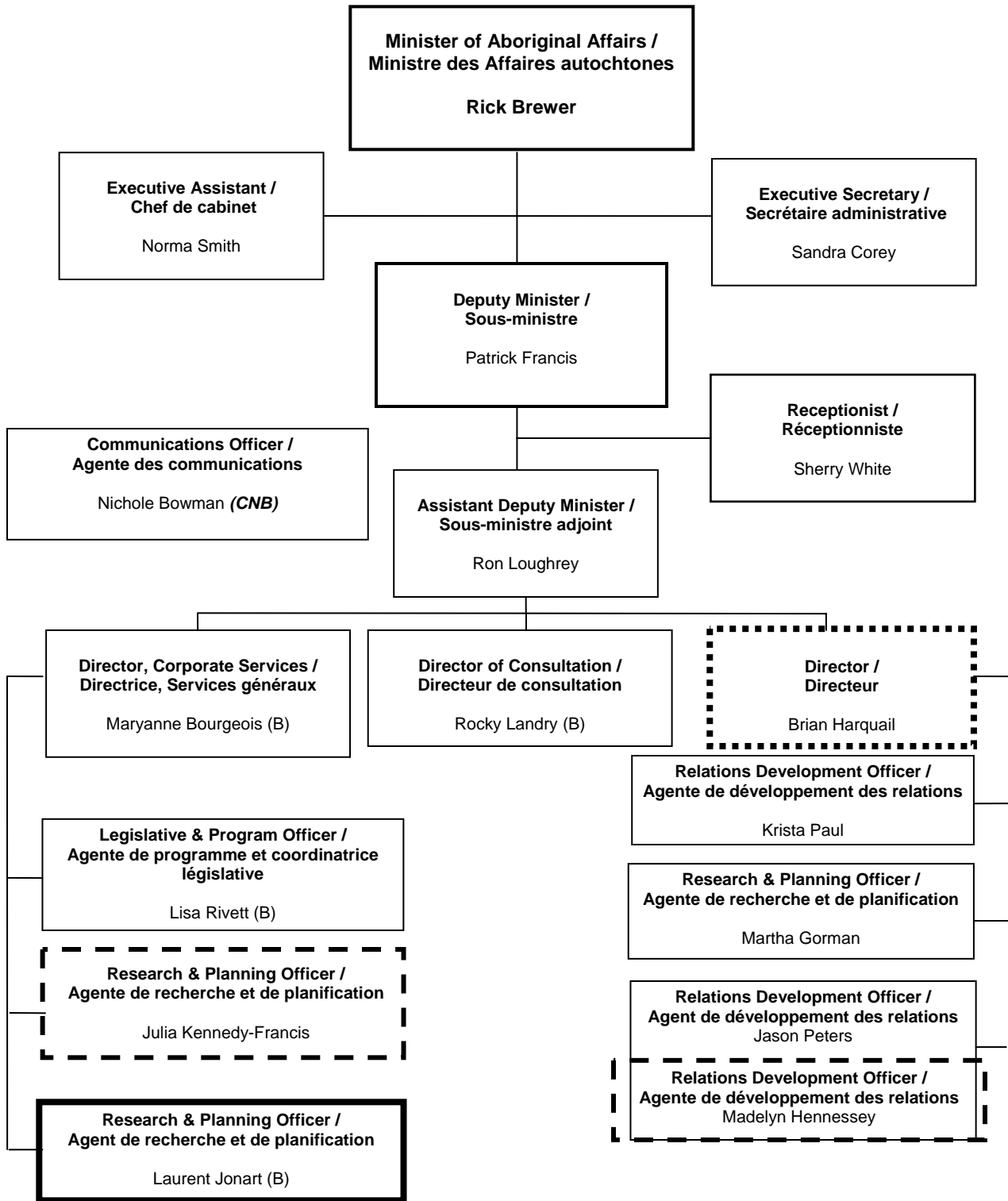


Populations des Premières Nations du N.-B.



Source: Indian Register System / INAC as of December 31, 2008 /
 Source : Système d'inscription des Indiens /AINC le 31 décembre 2008

**ABORIGINAL AFFAIRS SECRETARIAT /
SÉRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES**



New Brunswick's First Nations/Premières Nations du Nouveau-Brunswick

